



## COMMUNE NOUVELLE VAL-DE-DAGNE



### PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 SEPTEMBRE 2022

*Convocation du 13 septembre 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de septembre à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Armand ALVES à Pradelles-en-Val, commune déléguée, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Étaient présents : MM. Antonin ANDRIEU, Martine ARGENTON, Jean-François BACHET, Rose-Marie BERNARDINI, Muriel BRUNET, Gilbert CATHARY, Christiane CHARIGNON, Sébastien DOBANTON, Claude LACUBE, Stéphane MADIEC, Nicole MARTINEZ CATHARY, Sylvain ROSSETTI, Patricia VOGEL

Étaient absents excusés représentés : Myriam DUPUY représentée par Christiane CHARIGNON, Hervé SAINT-GEORGES représenté par Antonin ANDRIEU

Était absente excusée : Chantal BORIES, Sylvie DELPECH, Cédric SERRE, René SUNE

Secrétaire de séance : Jean-François BACHET

Ordre du jour :

- 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR
- 2- ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGIONAL - CANDIDATURE AMI - LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE
- 3- MARCHE TRAVAUX AIRE PUBLIQUE DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE- ATTRIBUTION DES LOTS
- 4- PRESENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COQUE
- 5- QUESTIONS DIVERSES

## 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

- Dépôt dossier subvention ETAT cœurs et traversées de villages ;
- Fonds de concours au titre du FPIC 2021.

Vote à l'unanimité.

## 2- ADHESION GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGIONAL

Le Maire rappelle que sous l'impulsion de la Région Occitanie, les élus locaux s'engagent dans la lutte contre la désertification médicale et se mobilisent pour la création de centres de santé en déposant un projet de territoire dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Il laisse le soin à Christiane CHARIGNON d'exposer la démarche réalisée :

Dans ce contexte, un groupe de réflexion s'est constitué au sein de l'équipe municipale de la commune Val De Dagne. Il s'est doté rapidement d'axes de travail avec le souci de la collaboration entre les onze communes du territoire, de la coopération et si possible association des deux médecins, dans le respect de la diversité des points de vue et du degré d'implication des communes.

Importance de taille, chacun des membres du groupe de réflexion, en son nom, s'est prononcé pour travailler un projet de territoire et non un projet pour la commune Val De Dagne. Fort de ce positionnement, plusieurs réunions ont eu lieu avec les maires du territoire. Et parce que l'enjeu, pour cette remise de dossier au 30 septembre 2022, était d'être soutenu par l'ensemble des communes, des rencontres individuelles ont parfois été nécessaires. Une réunion des maires en présence du groupe de réflexion initial a eu lieu avec les deux médecins et une autre avec la pharmacienne. Tous les professionnels de santé paramédicaux ont été reçus, le projet a été exposé et la volonté de les associer pleinement à l'avenir, si nous obtenons une validation de la Région, a été signifiée. Tous ont mis en avant la nécessité de créer un espace de travail pluridisciplinaire.

Pour envisager plus concrètement ce projet de centre de santé pluriprofessionnel, il nous manquait « l'essentiel ». Nous sommes alors partis en recherche de médecins. Et nous avons eu la chance de rencontrer sur notre chemin un premier médecin généraliste avec une expérience de création de centre de santé puis un second médecin généraliste. Lors de l'explicitation de leur motivation, nous avons constaté que nous partagions le souhait d'œuvrer et promouvoir un exercice coordonné de l'offre de soins en privilégiant le travail de proximité des différents professionnels. Ils nous ont donc fait confiance, tous deux ont démontré avec clarté leur implication et ont produit tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.

Aujourd'hui, ce dossier élaboré et écrit par Christiane CHARIGNON et son équipe, assistés par un cadre administratif local, a été remis à la Région Occitanie pour validation par les deux responsables de projet Martine ESCUANELLA maire de Serviès et Antonin ANDRIEU maire de Val De Dagne. Deux espaces géographiques sont proposés, un à Serviès en Val avec un projet neuf et un à Val De Dagne avec la réhabilitation du petit foyer. Les deux maires ont pris

l'engagement, lorsque le moment sera venu, de faire le choix du site géographique dans une véritable concertation.

Le cheminement poursuivi par tous les acteurs du territoire Val De Dagne, soutenu par Carcassonne Agglo, a permis d'interroger nos capacités à travailler ensemble autour d'une question essentielle : la santé de tous en 2022. Force est de constater qu'aujourd'hui l'ensemble des onze communes de notre territoire apporte son soutien à ce projet.

Vote à l'unanimité.

### **3- AIRE PUBLIQUE DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE – ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX**

Le Maire indique que dans le cadre des travaux de réalisation de l'aire publique de lavage et de remplissage, une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 8 août a procédé à l'ouverture des plis. Lors de la séance du 15 septembre, le maître d'œuvre a présenté le rapport d'analyses des offres.

Le Lot 1 – Terrassement et génie civil est attribué à la société S. RESEAUX ENVIRONNEMENT mandataire du groupement solidaire avec Société Canalisation Corbières Minervois (S2CM) et Etudes Constructions et Maintenance (ECM), pour un montant HT de 268 501,40€ ;

Lot 2 – Automatisation et suppression est attribué à la SARL Associés SALES pour un montant HT de 172 661,40€.

Soit un total de travaux de 441 162,80€ HT.

Vote à l'unanimité.

### **4 - FPIC 2021 – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES AUX PROJETS COMMUNAUX**

Le Maire rappelle que Carcassonne Agglomération propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il propose d'affecter ce concours financier de 23 143€ sur l'opération des cœurs et traversées de villages.

Vote à l'unanimité.

### **5 - AMENAGEMENTS CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES –DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT – TRANCHE 2**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'Etat pour la tranche 2 des travaux estimée à 327 299€ HT et décomposée comme suit :

- Entrée d'agglomération de Montlaur, côté Carcassonne (secteur 2)
- Travaux complémentaires d'aménagement des espaces publics de Montlaur (secteur 1 bis)

- Travaux d'aménagement des deux places publiques de Pradelles en Val (secteur 2)

Vote à l'unanimité.

## **6 - PRESENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COQUE**

M. LECHAPTOIS, chef de projets en Occitanie de la société ENGIE GREEN, leader français des énergies renouvelables, présente à l'assemblée un projet photovoltaïque sur la Coque. L'intégration environnementale, paysagère et agricole semble réussie. Des concertations avec les acteurs locaux sont prévues et la valorisation financière non négligeable pour la commune. Les élus donnent donc un accord de principe sur le projet mais vont se rapprocher du SYADEN pour des conseils techniques et administratifs sur le projet.

Cette décision ne fait pas l'objet d'une délibération.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant préfecture incendie et secours. Stéphane MADIEC se propose.

Rose-Marie BERNARDINI informe les élus de l'installation des aires de jeux au city stade de Montlaur et au lac de Pradelles en Val. Elle rappelle la participation de la commune à l'opération brioches menée par l'AFDAIM – ADAPEI 11 du 3 au 9 octobre.

Clôture du conseil à 21h00.

Antonin ANDRIEU

Jean-François BACHET

